



Quelles terres pour notre alimentation ?

NOURRIR

premier enjeu de l'agriculture

PRODUIRE MIEUX

pour garantir le droit à l'alimentation

DE LA DÉMOCRATIE

ALIMENTAIRE à la démocratie foncière

La moitié du territoire
de France métropolitaine
est agricole :
27 millions d'hectares



IMPORTS/EXPORTS¹²⁴

LES PRODUCTIONS DE
12 MILLIONS D'HECTARES
SONT EXPORTÉES

Territoire agricole

LES PRODUCTIONS DE
9 MILLIONS D'HECTARES
SONT IMPORTÉES

AUJOURD'HUI
**La moitié
des fruits
et légumes**

CONSOMMÉS EN FRANCE
EST IMPORTÉE¹²⁵

Seulement
9,5 %
de la SAU
est cultivée en agriculture
biologique¹²⁶, quand
les objectifs du plan Ambition
Bio 2022 étaient d'atteindre
les 15 % à cette date.



« Il n'y a pas deux fonctions séparées qui seraient l'une de produire, l'autre de consommer, mais une seule activité partagée : se nourrir. Cela suppose une délibération en commun pour déterminer comment nous souhaitons vivre. »

InPACT, Rencontres nationales des agricultures :
« Manger, c'est d'un commun ! », 2016

La France dispose en théorie de la surface nécessaire pour nourrir l'ensemble de ses habitants. Mais les choix actuels sur l'usage des terres rendent en réalité notre alimentation quotidienne dépendante de millions d'hectares cultivés dans des pays voisins (et souvent très lointains), et du transport international de marchandises.

En perturbant fortement les échanges internationaux, la crise sanitaire a révélé la vulnérabilité de ce modèle alimentaire. Elle a aussi permis aux consommateurs et au monde politique de prendre une nouvelle fois conscience de la nécessité de relocaliser notre alimentation en favorisant les cultures et les circuits de consommation de proximité.

Cela ne va pourtant pas de soi : relocaliser implique des engagements forts pour destiner la terre agricole à des productions vouées à l'alimentation locale, pour accompagner l'agriculture vers plus de résilience notamment vis-à-vis de la ressource en eau, et pour favoriser la constitution de nouvelles filières (de la production à la transformation, la distribution). Elle demande aussi de penser une solidarité accrue entre les territoires et entre les populations, au risque sinon de mettre en concurrence directe les villes françaises pour leur approvisionnement local. La démocratie foncière, c'est-à-dire le renforcement du pouvoir citoyen sur les choix concernant l'avenir des terres agricoles, en est une condition *sine qua non*.

124. Solagro | 125. France Agrimer
126. Agence Bio

Nourrir, premier enjeu de l'agriculture

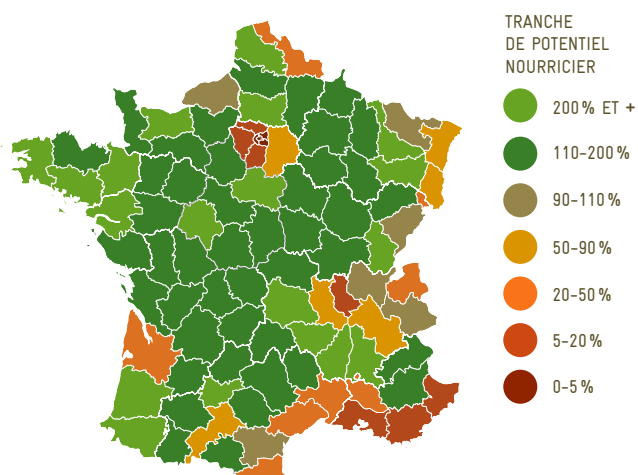
DES TERRES DÉTOURNÉES DE LEUR VOCATION NOURRICIÈRE

« La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. »

Sommet mondial de l'alimentation, 1996

POTENTIEL NOURRICIER PAR DÉPARTEMENT

LE POTENTIEL NOURRICIER TRADUIT LA CAPACITÉ THÉORIQUE DU TERRITOIRE À RÉPONDRE AUX BESOINS ALIMENTAIRES DE SA POPULATION GRÂCE À SES SURFACES AGRICOLES¹²⁷.



127. Modélisation BASIC 2021 | 128. Eurostat, 2020 | 129. Anses, Étude individuelle nationale des consommations alimentaires 3, 2017
130. Décret n° 2016-929 du 7 juillet 2016 | 131. INRAE, *Bioénergies : quelle place pour la méthanisation ?*, novembre 2021 | 132. France Stratégie, op.cit.

Un besoin fondamental non satisfait. Avec près de la moitié de sa surface dédiée à l'agriculture, une production agricole qui pèse 77 milliards d'euros¹²⁸, la France est un des plus gros producteurs agricoles mondiaux. Comment expliquer alors que le besoin fondamental de « se nourrir » ne soit pas assuré pour l'ensemble de la population ? D'après l'étude individuelle nationale des consommations alimentaires, 22% des ménages avec enfant sont en insuffisance alimentaire¹²⁹. Pourtant, la France dispose des terres nécessaires pour garantir la sécurité alimentaire de l'ensemble de sa population. Cependant, la part des terres destinée à l'alimentation locale diminue, mise en concurrence avec d'autres usages.

focus sur

MANGER OU CONDUIRE, FAUT-IL CHOISIR ?

La France a pris du retard dans le respect de ses engagements vis-à-vis de l'Europe sur le développement des énergies renouvelables. Elle doit accélérer si elle veut parvenir à 32 % d'énergies renouvelables dans son mix énergétique à horizon 2030. Certaines énergies renouvelables sont directement issues de l'agriculture, comme celle issue de la biomasse, qui permet de fabriquer des biocarburants, de l'électricité grâce à la chaleur dégagée par la combustion de matières organiques (bois, végétaux, déchets agricoles) ou du biogaz issu de la fermentation de ces matières (méthanisation). D'autres sources de production peuvent nécessiter une emprise importante au sol, comme les panneaux photovoltaïques (PV) au sol. Aujourd'hui, seulement 2,8 % des terres agricoles sont utilisés pour produire de l'énergie, mais l'essor des énergies renouvelables pourrait impacter durablement le secteur agricole.

Depuis 2016¹³⁰, les méthaniseurs peuvent être alimentés par des cultures alimentaires ou énergétiques, cultivées à titre de culture principale, dans une proportion maximale de 15 % des intrants. Du blé ou du maïs peut ainsi être détourné de l'alimentation humaine ou animale. De 934 méthaniseurs, la France pourrait avoisiner les 10 000 en 2050¹³¹, un développement encouragé par la stratégie nationale bas carbone (SNBC). Or les ressources en biomasse agricole ne permettent pas de répondre à cet objectif, qui pourrait même « contredire l'objectif global de durabilité dans un système alimentaire en mutation¹³² ». Cela peut inquiéter, quand on observe l'exemple de notre voisin allemand, où la subvention du biogaz a attiré

de nouveaux investisseurs sur le terrain agricole. Des milliers d'hectares ont été achetés pour produire du maïs à destination des méthaniseurs, accroissant la concurrence pour les terres et réduisant la disponibilité du maïs pour nourrir les bêtes.

Agrivoltaïsme, une tentative de synergie. Afin d'éviter la concurrence d'usage des sols, des acteurs développent des solutions pour combiner production agricole et production d'énergie solaire. Des panneaux photovoltaïques pourraient ainsi apporter de l'ombre à des cultures ou à des surfaces pâturées. Ces nouvelles pratiques font débat et la pertinence de ces dispositifs doit être mesurée à l'aune de la durabilité du système agricole associé et de l'impact sur la biodiversité et les fonctions des sols.



Place aux exportations. Si les politiques agricoles françaises ont toujours affiché l'objectif de sécurité alimentaire, elles ont pour autant largement orienté l'agriculture vers l'exportation en encourageant l'agrandissement et la spécialisation des fermes. La France est aujourd'hui le 6^e exportateur mondial de produits agroalimentaires en valeur¹³³. 45 % de sa production de céréales sont exportés, comme c'est le cas de près d'une pomme de terre sur deux produites en France. Selon les professionnels de la filière, quatre litres de lait français sur dix sont exportés. En viande, sur les 640 000 broutards (veaux et agneaux destinés à la consommation de viande) engraisés en France, plus de la moitié est destinée à l'exportation¹³⁴. Au total, on estime que douze millions d'hectares sont destinés à l'exportation, soit 40 % des terres agricoles¹³⁵. Mais ces exportations ne font pas que nourrir le monde comme on aimerait le penser, elles participent aussi à détruire des filières locales ailleurs ou à empêcher leur développement. C'est le cas par exemple sur le marché ouest-africain, où les multinationales laitières écoulent leurs stocks de poudre de lait écrémé, issu de la production de beurre, qu'ils enrichissent à l'huile de palme. Ces exportations massives de productions largement subventionnées concurrencent ainsi directement les filières locales, qui ne peuvent être compétitives¹³⁶.

UN SYSTÈME ALIMENTAIRE DÉPENDANT ET VULNÉRABLE

Une puissance exportatrice... qui importe largement. Pour faire face à la demande alimentaire nationale, la France importe des produits agricoles et alimentaires qui, s'ils étaient produits sur le sol français, représenteraient une emprise de neuf millions d'hectares de terres, soit un tiers de la SAU¹³⁷. Ainsi, la moitié des fruits et légumes consommés en France est importée¹³⁸ ! Pour couvrir les besoins de l'alimentation animale, la France a importé en 2018 autour de 2,8 millions de tonnes de tourteaux de soja, principalement en provenance du Brésil (en augmentation de 60 % depuis 2011 !)¹³⁹. Or le soja joue un rôle moteur dans la déforestation de l'Amazonie et des savanes arborées. Sa culture intensive en intrants chimiques et en capital contamine l'environnement, avec y compris parfois une destruction des cultures vivrières voisines, du fait de l'épandage de désherbants et pesticides¹⁴⁰. La même année, selon les chiffres des douanes, la France a acheté pour 38,4 milliards d'euros de produits alimentaires à ses voisins européens, une hausse de 24 % en à peine sept ans. Or, plus nous importons des produits alimentaires, moins nous pouvons assurer la traçabilité et la qualité des produits agricoles, qui répondent à des normes souvent moins exigeantes en termes de pratiques agricoles, d'impact sur l'environnement et de conditions de travail.

Grande dépendance de notre système alimentaire. Pour importer l'équivalent de ces neuf millions d'hectares cultivés ailleurs, nous sommes très dépendants du transport international. Or la crise sanitaire mondiale l'a montré en 2020, les flux internationaux peuvent s'interrompre de manière brutale, fragilisant ainsi la sécurité alimentaire. « *Déléguer notre alimentation [...] à d'autres est une folie. Nous devons en reprendre le contrôle, [...] Les prochaines semaines et les prochains mois nécessiteront des décisions de rupture en ce sens. Je les assumerai* », reconnaissait le président Macron en 2020¹⁴¹. Ces décisions sont toujours attendues. La forte dépendance au transport implique aussi une corrélation forte entre le prix de l'alimentation et celui de l'énergie. Une forte hausse du carburant peut donc impacter le prix des denrées alimentaires. D'ailleurs, hormis le transport, c'est toute notre agriculture qui est aujourd'hui dépendante du pétrole et de l'énergie pour fonctionner. La majorité des intrants utilisés dans l'agriculture française, du carburant aux fertilisants, est importée. Cela augmente d'autant plus le bilan environnemental de notre système alimentaire, responsable d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine¹⁴².

133. Agreste, *Graph'Agri*, 2020 | 134. Idele, 2019 | 135. Solagro, 2019
136. Cirad, 2019 | 137. Solagro, 2019 | 138. Agrimer, 2018 | 139. Pleinchamp, 2020 | 140. Campagne Alimenterre, 2011 | 141. E. Macron, 12 mars 2020
142. Réseau Action Climat, *Le poids de notre alimentation en termes d'émissions de GES*, 2015.

« Dans l'Hérault au fil des décennies, la vigne a tout remplacé. Aujourd'hui, préparer l'avenir de ma commune passe par la relocalisation de l'agriculture nourricière. »



PIERRE POLARD,
MAIRE DE LA
COMMUNE
DE CAPESTANG

Au XIX^e siècle, dans l'Hérault, il y avait une diversité d'activités agricoles mais au fil des décennies, la vigne a totalement pris le dessus et fait disparaître les productions nourricières. Aujourd'hui ici, agriculture égale viticulture. Pourtant, il est possible d'envisager d'autres types de productions. En Occitanie, 58 000 ha de friches sont liés à l'arrachage des vignes. Notre responsabilité en tant qu'élus c'est de montrer qu'il est possible de revenir à des polycultures qui permettent de produire et consommer localement; que le maraîchage et l'élevage c'est possible ici.

Avec l'équipe de Terre de Liens Languedoc Roussillon, nous avons lancé une démarche de diagnostic agricole sur l'ensemble

En 2019, la mairie de Capestang a acquis 1,5 ha de terre, ce qui a permis à la Ferme maraîchère Rongo de s'agrandir et de diversifier sa production. Sur une seconde parcelle communale, la mairie a installé des jardins partagés. Capestang [34]



© Commune de Capestang

de la commune qui a permis d'identifier 700 ha de friches. Je ne pensais pas qu'il y avait autant de friches sur la commune et de potentiel pour la diversification! Une fois le diagnostic posé, nous avons contacté les propriétaires terriens. Au départ sceptiques et étonnés par la démarche, certains se sont finalement montrés réceptifs. En 2019, la mairie a ainsi acquis 1,5 ha de terres qui ont permis à la ferme maraîchère Rongo de diversifier sa production.

Aujourd'hui l'objectif est de continuer à acquérir des terres pour, à terme, approvisionner toutes les cantines scolaires. Sur une seconde parcelle communale, nous avons développé des jardins partagés. Nous allons également construire des hangars pour les viticulteurs et céder une partie des terres à une ferme en maraîchage.

Nous sommes encore au début de la démarche. L'appropriation par les citoyens sera longue. Mais nous sommes convaincus qu'il fallait se lancer. Nous l'avons vu pendant la crise sanitaire, l'avenir c'est de pouvoir revenir à une souveraineté alimentaire. La solidarité, c'est le local.

Terre de Liens

Terre de Liens sensibilise et accompagne les collectivités territoriales pour la mise en œuvre de politiques foncières locales qui permettent la relocalisation de leurs approvisionnements alimentaires et l'installation paysanne. Les dispositifs possibles sont nombreux et variés mais peuvent être complexes à activer. C'est pourquoi Terre de Liens a développé la plateforme RÉCOLTE, en partenariat avec INRAE, qui permet de recenser des initiatives foncières innovantes mobilisant des collectivités. Outre sa fonction de recueil d'initiatives foncières, Récolte a également pour objectif d'animer une communauté de praticiens du foncier agricole dans les territoires.

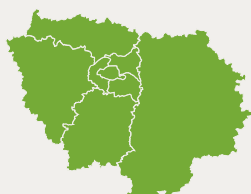
Urbains ou ruraux, des territoires alimentaires dépendants

Le potentiel nourricier d'un territoire est sa capacité théorique à nourrir sa population grâce à sa surface agricole. Même s'il est excédentaire en théorie, la capacité réelle d'un territoire à nourrir sa population dépend de l'usage qui est fait des terres agricoles.

DES ZONES URBAINES DÉCONNECTÉES DE LA PRODUCTION¹⁴³

Du fait de la densification de la population en ville et du grignotage des terres agricoles, les territoires très urbanisés ont un potentiel nourricier très faible, ce qui les rend dépendants de marchés alimentaires voisins ou lointains.

Île-de-France



FORTE DENSITÉ DE POPULATION
12 326 400 habitants
SOIT + DE 1 000 HABITANTS/m²

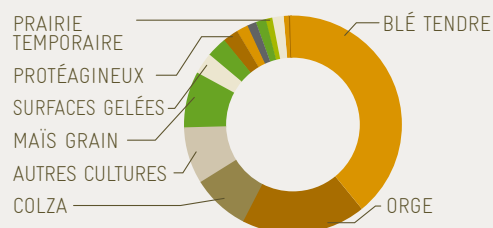
ENTRE 2010 ET 2020
+ 10 230 ha artificialisés
PRINCIPALEMENT POUR DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

563 450 ha agricoles
LA MOITIÉ DU TERRITOIRE
400 m²/HABITANT¹⁴⁴

DANS LA RÉGION
90 % des produits alimentaires consommés sont importés¹⁴⁵

RÉPARTITION DES TYPES DE CULTURES

Les cultures franciliennes sont très peu diversifiées, largement destinées à la production céréalière.



POTENTIEL NOURRICIER

12%

La région est surtout déficitaire sur la production de fruits, de légumes et de viande, une production qui nécessite beaucoup d'espace.



Hérault

« La vigne a totalement pris le dessus et fait disparaître les productions nourricières. »

Maire de Capestang



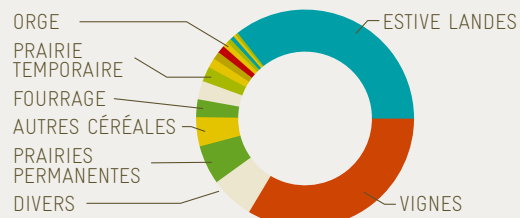
POPULATION IMPORTANTE
1 196 600 habitants

ENTRE 2010 ET 2020
+ 3 482 ha artificialisés
À CAUSE DE L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE¹⁴⁶

187 250 ha agricoles
UN TIERS DE LA SURFACE DU DÉPARTEMENT

RÉPARTITION DES TYPES DE CULTURES

Un tiers de la SAU est destiné à la vigne, or il faudrait 795 000 ha pour nourrir la population du département.



POTENTIEL NOURRICIER

24%

L'Hérault pourrait, au regard de sa surface agricole actuelle, répondre à un quart des besoins alimentaires de sa population, avec des variations selon les types d'aliments.



● Surface agricole ● Empreinte spatiale alimentaire

DES RÉGIONS AGRICOLES TROP SPÉCIALISÉES¹⁴³

L'essor des transports et l'orientation de la production agricole vers des marchés nationaux et internationaux, notamment avec le soutien de politiques publiques, ont favorisé la spécialisation des régions selon les conditions climatiques et les infrastructures existantes. Il en résulte de vastes zones agricoles spécialisées comme l'Ouest de la France avec l'élevage intensif ou le Bassin parisien avec les cultures céréalières. Cette spécialisation est possible grâce à une logistique et des infrastructures de transport extrêmement bien organisées pour relier ces zones de production à leurs marchés finaux, souvent l'international, ce qui complique les initiatives de relocalisation de l'alimentation promues aujourd'hui.

Meuse



DÉPARTEMENT
FAIBLEMENT PEUPLÉ
**181 000
habitants**

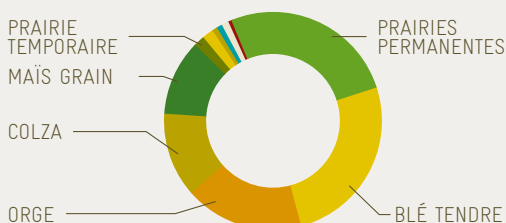
LA MEUSE AURAIT
BESOIN DE
**56 600 ha
pour nourrir**
SA POPULATION

**335 500 ha
agricoles**
LA MOITIÉ
DU DÉPARTEMENT

AVEC SA SURFACE
AGRICOLE ELLE
POURRAIT NOURRIR
**5 fois
sa population**

RÉPARTITION DES TYPES DE CULTURES

La grande majorité de ses terres agricoles sont des cultures céréalières¹⁴⁷, principalement destinées à l'exportation.



POTENTIEL NOURRICIER

Excédentaire



● Surface agricole
● Empreinte spatiale alimentaire



Jura



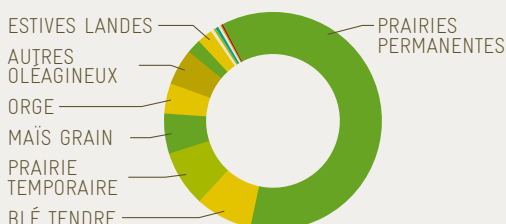
DÉPARTEMENT
FAIBLEMENT PEUPLÉ
**257 000
habitants**

DÉPARTEMENT TRÈS AGRICOLE
**192 685 ha
agricoles**
40 % DU TERRITOIRE

LE JURA NE PRODUIT QUE
**10 % des besoins
en légumes**
DE SA POPULATION

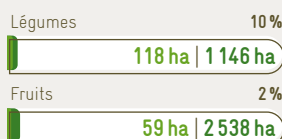
Dans le Jura, la mise en place d'appellations d'origine contrôlée (AOC) comme le comté a généré une opportunité de forte valeur ajoutée, avec pour conséquence une orientation laitière de la production agricole, au détriment des productions végétales, et avec des impacts sur la biodiversité¹⁴⁸.

RÉPARTITION DES TYPES DE CULTURES



POTENTIEL NOURRICIER

Excédentaire



● Surface agricole
● Empreinte spatiale alimentaire



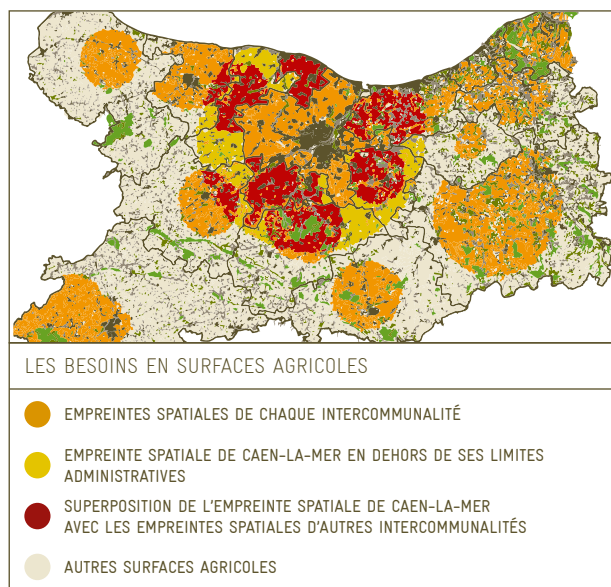
143. Données démographiques : INSEE et Ined, résultats provisoires arrêtés fin 2020 | Données artificialisation : Portail de l'artificialisation des sols | Données agricoles : Registre parcellaire graphique, les surfaces qui ne font pas l'objet d'une déclaration PAC ne sont pas prises en compte | Modélisation du potentiel nourricier : Le Basic 2021 | 144. Selon l'Ademe, il faut 3000 m² pour nourrir une personne | 145. ADEME, Alimentation durable | 146. Dont 230 ha artificialisés tous les ans en moyenne pour la construction d'habitats | 147. Site l'agriculture en Meuse | 148. Gaëlle Lahoreau, « La face cachée des zones AOC », CNRS Le journal, 2014.

RELOCALISER TOUT EN VEILLANT À LA SOLIDARITÉ ENTRE LES TERRITOIRES

Relocaliser l'alimentation: le risque de la compétition. La relocalisation de notre alimentation, c'est-à-dire la réduction de la distance géographique entre le champ et l'assiette est une réponse à la trop grande vulnérabilité des territoires. Cette dynamique attire les collectivités locales qui, encouragées par la loi EGALIM de 2018, y voient une opportunité de dynamiser leur territoire. Plusieurs études réalisées durant le confinement imposé par les mesures sanitaires en France en 2020 révèlent que près de 90 % des personnes interrogées appellent les pouvoirs publics à relocaliser le maximum de filières de production¹⁴⁹. Cependant, cette relocalisation ne doit pas être pensée de manière cloisonnée, par territoire, au risque d'attiser la concurrence pour les mêmes ressources, notamment dans les zones d'influence des aires urbaines. En effet, le potentiel agricole local des 100 premières aires urbaines ne pourrait couvrir que la moitié des besoins alimentaires de leur population¹⁵⁰. Ainsi, deux villes cherchant à relocaliser au maximum leur alimentation entreraient probablement en compétition pour les espaces agricoles les plus proches.

CONFLIT ENTRE LES EMPREINTES ALIMENTAIRES¹⁵¹

CAEN-LA-MER

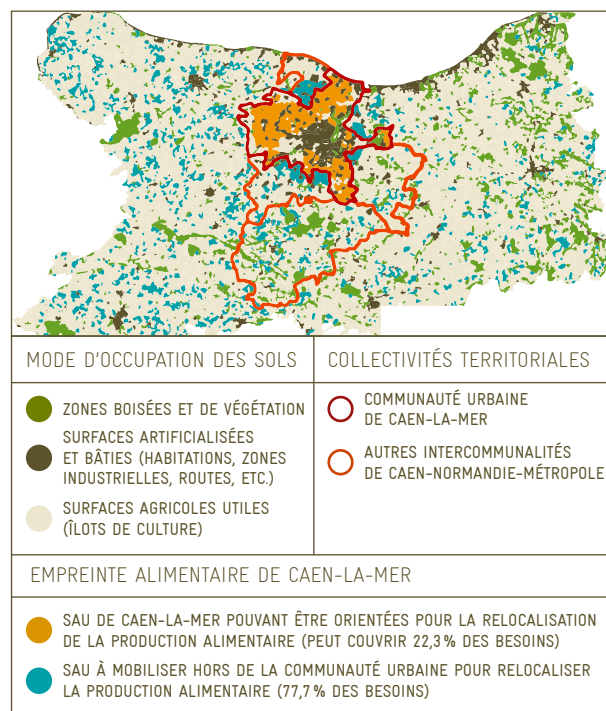


L'EMPREINTE ALIMENTAIRE DE CAEN ENTRE EN CONFLIT DIRECT AVEC LES BESOINS DES COMMUNES VOISINES. EN CAS DE RELOCALISATION EN PROXIMITÉ DIRECTE, ELLE PRIVERAIT CELLES-CI DE TERRES AGRICOLES.

Penser la solidarité entre les territoires. Tous les territoires ne sont pas égaux face aux conditions géographiques et climatiques, ni face à la disponibilité des terres agricoles ou à la population qu'ils ont à nourrir. Il serait impossible de relocaliser 100 % de l'alimentation dans une proximité immédiate. Ainsi, la relocalisation doit être organisée entre les territoires, voire à l'échelle nationale. Elle peut s'entendre de manière diffuse, tout comme les circuits courts peuvent s'organiser sur des distances plus longues pour compenser les déséquilibres entre les territoires. Néanmoins, une certaine déspecialisation des productions agricoles reste essentielle et implique de réintroduire des systèmes associés comme la polyculture élevage et des légumineuses dans la rotation des cultures.

EMPREINTE SPATIALE DIFFUSE¹⁵²

CAEN-LA-MER



UNE RELOCALISATION DIFFUSE PAR LA VILLE DE CAEN PEUT FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES SUR DE NOMBREUX TERRITOIRES RURAUX, NOTAMMENT LA CRÉATION D'EMPLOI VIA L'INSTALLATION D'ACTIVITÉS AGRICOLES ET DE TRANSFORMATION.

Autonomie n'est pas autarcie. Cette solidarité entre les territoires peut également s'entendre au niveau international. Une partie des productions agricoles françaises peut tout à fait être destinée à l'export, tout comme nous pouvons importer en quantité limitée du café, du thé, du cacao ou des fruits exotiques, aux conditions du commerce équitable bien sûr. Garantir une certaine autonomie alimentaire, à l'échelle nationale et en organisant les solidarités entre les territoires, ne garantit pas pour autant la durabilité de notre système alimentaire. Il faut pour cela également une évolution profonde des pratiques agricoles, qui ne doivent pas mettre en péril la capacité future à produire. ●

149. Sondage Odoxa-Comfluence pour *Les Échos* et Radio Classique, avril 2020 | 150. Utopies, *L'autonomie alimentaire des villes*, 2017 | 151. Benoît Touchard, *Convertisseur Terre de Liens: solidarités alimentaires, aménagement du territoire et empowerment citoyen*, 2017 | 152. Ibid.

Produire mieux pour garantir le droit à l'alimentation

UNE AGRICULTURE À HAUT RISQUE

Moins de variété, plus de vulnérabilité. La perte de la biodiversité cultivée a amoindri les capacités de résilience de notre agriculture. Les variétés modernes, génétiquement très homogènes et adaptées aux pratiques de l'agriculture industrialisée (irrigation, engrais minéraux, pesticides), sont beaucoup moins résistantes aux perturbations climatiques ou biologiques. Ainsi, la grande proximité génétique des variétés modernes de blé, peut rendre jusqu'à 90 % des surfaces cultivées sensibles à certaines nouvelles formes virulentes de rouille, une maladie causée par des champignons, et compromettre dangereusement la sécurité alimentaire¹⁵³.

Des aléas climatiques de plus en plus dévastateurs. Les aléas climatiques avec des épisodes extrêmes se multiplient et les scénarios du GIEC (le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) sont peu optimistes. En 2021, le gel tardif a entraîné d'importantes pertes pour la production fruitière. Par ailleurs, seulement 6 % de la SAU est irriguée (principalement du maïs, destiné à l'alimentation animale), ce qui signifie que la grande majorité des terres agricoles dépendent des épisodes pluvieux. Sans adaptation des systèmes agricoles, la pression sur l'eau va s'aggraver avec la multiplication des épisodes de sécheresse.

L'eau, une ressource sous tension. Dans son Avis de septembre 2021 sur le Varenne agricole - Eau et changement climatique, le conseil scientifique de l'Office français de la biodiversité (OFB)¹⁵⁴ met en garde contre la tension accrue sur les ressources en eau provoquée par le modèle agricole français, qui considère avant tout l'eau comme un moyen de sécuriser la production agricole. «Faciliter l'accès [à l'eau] c'est souvent retarder les changements des systèmes agricoles, c'est aussi amplifier la consommation en eau par la poursuite et le développement de systèmes consommateurs d'eau. Il peut en résulter au final une nouvelle dépendance à l'eau des exploitations agricoles parfois plus forte qu'initialement. L'augmentation de la mobilisation de l'eau entraîne également des impacts sur

la qualité des écosystèmes». L'OFB alerte aussi sur le danger de garantir un accès à l'eau à des cultures qui ne sont plus adaptées aux conditions locales, canalisant la ressource vers un nombre réduit d'acteurs. C'est ce que dénoncent de nombreuses organisations qui s'opposent, dans les Deux-Sèvres et la Vienne, à la construction de méga-bassines. Des projets de réserves d'eau largement subventionnés, qui accaparent la ressource en eau au profit de quelques acteurs et génèrent une spéculation sur les terres agricoles.

CHANGER DE RÉGIME POUR CHANGER DE PRATIQUES

Manger moins, manger mieux. On entend régulièrement des doutes sur la capacité de la France à nourrir toute sa population en bio. Il est vrai qu'à régime égal, la France aurait besoin de 45 millions d'hectares pour nourrir sa population. Cependant, selon le simulateur Parcel, si nous diminuons de 25 % notre consommation de produits d'origine animale, la surface agricole de la France est suffisante pour assurer notre autonomie alimentaire. Et si nous réduisons de moitié notre consommation de produits animaux, il nous resterait un tiers de surfaces agricoles à affecter à d'autres usages comme la vigne, la production de matériaux et d'énergie, ou encore des productions destinées à l'exportation.

PARCEL
Pour une alimentation résiliente, citoyenne et locale

PARCEL
UN OUTIL POUR RELOCALISER L'ALIMENTATION

Parcel est un outil simple et didactique¹⁵⁵ qui permet de simuler les effets d'une relocalisation de l'alimentation sur un territoire. En fonction du taux de relocalisation, du mode de production agricole et de la composition de nos régimes alimentaires, Parcel traduit les effets sur les surfaces et les emplois agricoles et évalue les impacts écologiques associés : émissions de gaz à effet de serre, pollution des eaux, effets sur la biodiversité... Des informations à haute valeur ajoutée pour toute personne engagée dans la transition agricole et alimentaire de son territoire !

153. Rustwatch, *Wheat rusts threaten European wheat production*, 2019 | 154. OFB, *Avis du conseil scientifique de l'OFB sur le Varenne agricole - Eau et changement climatique*, septembre 2021 | 155. Développé par Terre de Liens, la FNAB et Le BASIC.

ESTIMATION DES EFFETS ASSOCIÉS SUR LE SIMULATEUR PARCEL

TERRITOIRE: FRANCE MÉTROPOLITAINE | POPULATION: TOUTE
% DE LA CONSOMMATION RELOCALISÉE: 100 % | % EN BIO: 100 %
RÉGIME ALIMENTAIRE: -50 % PRODUITS ANIMAUX



Mais encore faut-il s'en donner les moyens. À l'issue des États généraux de l'alimentation, le gouvernement a adopté le plan Ambition Bio, avec pour objectif d'atteindre 15% de la surface agricole cultivée en agriculture biologique, en 2022. L'objectif est loin d'être atteint, avec seulement 9,5% des surfaces agricoles en bio en 2020¹⁵⁶.

À l'échelle européenne, le scénario *Ten Years For Agroecology in Europe* montre quant à lui qu'une agriculture sans intrants de synthèse permettrait de nourrir la population européenne en 2050¹⁵⁷. Ce scénario repose sur une optimisation et une réorientation des surfaces agricoles. La baisse de la consommation de produits d'origine animale permettrait d'assumer la baisse des rendements due à la généralisation de l'agriculture biologique et une augmentation des surfaces affectées à la production de protéines végétales.

Ce n'est pas une question de consom'action.

Si de nombreuses études montrent que les Français veulent manger plus bio, plus local, elles oublient la part significative de la population qui n'a pas le choix de son alimentation. Quand sept millions de personnes recourent à l'aide alimentaire¹⁵⁸ et que 40% de la population est en situation d'alimentation insatisfaisante¹⁵⁹, c'est que notre système alimentaire est le marqueur d'une importante fracture sociale. Le changement de régime opérera s'il est accessible financièrement et choisi démocratiquement. L'aide alimentaire n'est pas une réponse acceptable, mais c'est pourtant le choix du gouvernement face à la précarité alimentaire. Une réponse qui repose sur l'écoulement des surplus de denrées alimentaires et bénéficie en premier lieu à l'industrie agroalimentaire par la défiscalisation de ces « dons ». Il est donc urgent de mettre en adéquation la production agricole avec les besoins alimentaires de la population. Cela passe par des politiques agricoles et de régulation foncière cohérentes avec ces besoins de la société ainsi qu'avec les impératifs environnementaux. ●

De la démocratie alimentaire à la démocratie foncière

Les terres agricoles, indispensables pour garantir le droit à l'alimentation. Le droit à l'alimentation est « le droit d'avoir un accès régulier, permanent et libre, soit directement, soit au moyen d'achats monétaires, à une nourriture quantitativement et qualitativement adéquate et suffisante, correspondant aux traditions culturelles du peuple dont est issu le consommateur, et qui assure une vie psychique et physique, individuelle et collective, libre d'angoisse, satisfaisante et digne » (Ziegler, 2001). Si on considère que ce droit est fondamental, alors les terres agricoles, support principal de ce droit, doivent être considérées comme des communs, et la production agricole, d'intérêt général. Les terres agricoles ne sont pas infinies, c'est un bien limité et rival, où l'usage par l'un en exclut l'autre. L'usage doit donc être encadré pour s'assurer de répondre à l'intérêt général de manière pérenne, c'est-à-dire sans compromettre son usage futur.

Produire et se nourrir, une communauté de destin.

Le mythe de la demande qui oriente l'offre est aujourd'hui largement déconstruit par de nombreuses études qui révèlent à quel point les dimensions économiques et culturelles limitent l'accès à une alimentation de qualité. La qualité de l'alimentation est définie par chacun, selon des critères multiples: santé, environnement, niveau socio-économique culture, religion, plaisir, etc. Le seul moyen de définir la qualité à l'échelle de la société est donc d'en délibérer collectivement. Si le rôle des terres agricoles est de nourrir la population, alors l'usage qui en est fait doit répondre aux attentes de la société. La gestion et l'orientation des terres agricoles doit donc être transparente et démocratique, pour pouvoir arbitrer entre les demandes d'usage des terres agricoles en faveur de celles qui correspondent le mieux au projet de territoire démocratiquement adopté. La rénovation de la politique foncière est donc urgente. Elle doit permettre la gestion de la ressource terre et la satisfaction du droit fondamental à l'alimentation dans ses dimensions nutritionnelle, culturelle, économique et environnementale. ●

156. Agence Bio, Chiffres clés | 157. IDDRI, *Une Europe agroécologique en 2050*, 2018 | 158. Secours Catholique, *État de la pauvreté en France*, novembre 2021 | 159. Baromètre Pauvreté Ipsos / Secours populaire, septembre 2020.



Quelles terres pour notre alimentation ?